

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

CRVTT 2021/2024

Règlements TRJV 2024

Challenges de Sélection

Jeune Vttiste

Nouvelle Aquitaine

Table des matières

1.	DEFINITION.....	2
2.	RESULTATS ET CLASSEMENTS	2
3.	PARTICIPATION	2
4.	CATEGORIES	3
5.	ENGAGEMENTS ET PLAQUES DE CADRE.....	3
6.	MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES.....	3
7.	PREMIERS SECOURS (exigences minimales)	4
8.	CLASSEMENT	4
9.	CEREMONIES PROTOCOLAIRES	5
10.	STAGE SELECTIF Pré TFJV	5
11.	PÉNALITÉS	5
12.	RECLAMATIONS.....	6
13.	ÉPREUVE DE CROSS COUNTRY	6
14.	ÉPREUVE DE TRIAL.....	8
15.	ÉPREUVE DE DESCENTE	11
16.	ÉPREUVE D'ENDURO.....	12
17.	ANNEXE : Modèle résultats TRJV.....	13

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

1. DEFINITION

Le Comité d'Aquitaine met en compétition le Trophée Régional des Jeunes Vététistes, challenge de Sélection Jeune Vttiste

Chaque épreuve devra comporter :

- XCO, Dh et Trial pour les TRJV organisés sur 2 journées consécutives
- 1 ou 2 des disciplines techniques, XCO, Dh ou Trial pour les TRJV 1 journée

La présence d'au moins un arbitre est obligatoire pour l'établissement des classements.

Les seules autorités compétentes pour l'application du présent règlement et le bon déroulement de la course (parcours, sécurité) sont le collège des arbitres et la CRVTT (commission régionale VTT).

Un référent TRJV sera nommé lors de chaque épreuve TRJV afin de valider l'organisation, et les tracés de chaque discipline.

Pour tout point non traité par le présent règlement, se référer au règlement national. Tout concurrent qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Pour toute personne évoluant à vélo sur le site de la course, le port du casque est obligatoire.

2. ARBITRAGE / RESULTATS ET CLASSEMENTS

Les résultats et classements de l'épreuve sont de la responsabilité exclusive du collège des arbitres, qui seront assistés par un secrétariat de course, agissant sous leur égide, composé d'une ou deux personnes désignées par l'organisateur (ou à défaut par la CRVTT), licenciées à la Fédération Française de Cyclisme, ayant pris connaissance du présent règlement et ayant suivi au préalable la formation à l'utilisation du logiciel Acydéa dédié à la gestion des TRJV mis à la disposition des organisateurs par le Comité Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme.

Le secrétariat doit être doté d'un ordinateur, d'une imprimante apte au fonctionnement sur la totalité de la journée, d'une alimentation électrique, et d'une tonnelle ou local fermé, et du présent règlement sous forme papier. (version à jour)

Les clubs organisateurs fournissent un ou deux « arbitres club » qui seront sous la responsabilité de l'arbitre désigné par le comité. Si le club n'a pas la capacité de fournir un arbitre club, il doit en informer le plus rapidement possible la commission régionale d'arbitrage (ou la Crvtt) qui procédera à la désignation d'un arbitre régional VTT proche du département organisateur (CERFA préconisé).

Afin de générer le classement général de la compétition, les résultats de l'épreuve devront être transmis au comité d'Aquitaine de Cyclisme dans les 48 heures après la fin de l'épreuve.

3. PARTICIPATION

Les TRJV 1 ou 2 journées sont ouverts à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC de l'année en cours, ainsi qu'aux non licenciés.

Pour les non licenciés et les licenciés à d'autres fédérations (sauf mention sur la licence et convention), la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve, ainsi qu'une autorisation parentale signée par les parents est obligatoire.

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

La licence Pass Accueil Jeune est disponible auprès de la FFC via le site Internet fédéral. *Les pilotes devront faire imprimer le document à leur nom.*

4. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie	Année de naissance
U 9 F & G	Né en 2016 - 2017
U 11 F & G	Né en 2014 - 2015
U 13 F & G	Né en 2012 - 2013
U 15 F & G	Né en 2010 - 2011
U 17 F & G	Né en 2008 - 2009

Seule l'année de naissance est prise en compte.

Les pré-licenciés garçons et filles sont intégrés à la catégorie U 9.

5. ENGAGEMENTS ET PLAQUES DE CADRE

Les engagements doivent s'effectuer par internet, par le club, via le site fédéral www.cycleweb.fr (espace club), 4 jours francs avant la course sous peine de majoration.

Les droits d'engagement sont proportionnels à la nécessité d'organisation.

Aucune inscription ne sera effectuée sur place.

Possibilité de s'inscrire via un lien mail de club pour les jeunes non licenciés ne pouvant passer par CycleWeb. La clôture des engagements s'effectuera via cette méthode le jeudi précédent l'épreuve à 20h, dernier délai.

Dès la clôture effectuée, le dossier course avec les engagés doit parvenir au président du Jury désigné par courrier informatique afin d'établir les grilles par catégories.

Les grilles de départ XC en fonction des classements généraux établis suite aux précédentes épreuves et en application des règlements. L'outil de gestion de l'arbitrage établit les mises en grille après chaque épreuve, même pour le premier TRJV, l'outil conservant les résultats de l'année précédente.

Les plaques de cadre seront conservées par les pilotes tout au long de la saison. Les numéros à l'année seront attribués lors du 1er TRJV (ou sur les suivants pour ceux qui ne seront pas présents). Autrement dit : un numéro ne sera attribué qu'une seule fois à un pilote unique, y compris pour les compétiteurs occasionnels (1 seul TRJV par exemple). Les numéros seront en **noirs** pour les garçons et **rouges** pour les filles.

Ces numéros à l'année seront obligatoires sur les épreuves des TRJV et manches sélectives.

6. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Chaque concurrent n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT pour les épreuves de la journée du TRJV.

Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre et de la fourche qui doivent rester identiques pour l'ensemble des épreuves. Par ailleurs, le diamètre des roues doit rester le même pour l'ensemble des épreuves.

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

Les vélos admis doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires :

- freins en état de fonctionnement
- embouts de guidon bouchés
- absences de parties saillantes

Les embouts de guidon ou « Bar-Ends » ne sont pas admis sur les épreuves de descente et de trial
 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à tout participant présentant un vélo jugé non conforme.

Pendant les épreuves, les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

Les caméras sont interdites en entraînements et en courses sur les casques ou protections.

Un seul type de VTT devra être utilisé sur la totalité des manches sélectives TFJV durant toute la saison. Les fourches « double Tés » sont interdites sur la totalité des manches sélectives.

7. PREMIERS SECOURS (exigences minimales)

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation. Pour chaque épreuve, l'organisateur doit mettre en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des véhicules doivent être disponibles pour rejoindre rapidement les zones difficiles. Les zones à risques potentiels doivent être, au préalable clairement identifiées, et être rendues accessibles aux véhicules de secours.

En cas d'arrêté préfectoral spécifiant des moyens de secours, l'organisateur aura l'obligation de se conformer à la réglementation générale ainsi qu'à l'arrêté préfectoral, en respectant la mesure la plus contraignante.

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des commissaires. En cas de manquement grave aux règles de sécurité, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

8. CLASSEMENT

Classements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 à 10	100	92	85	79	74	70	66	63	60	58
11 à 20	56	54	52	50	48	46	44	42	40	39
21 à 30	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29
31 à 40	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

41 à 49	18	17	16	15	14	13	12	11	10	
---------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	--

Grille de points : à partir de la 49ème place 10 points pour tout pilote classé par les commissaires.
0 points pour tout pilote abandonnant une épreuve ou une discipline.

Un classement individuel par catégorie est établi à chaque manche, incluant tous les concurrents, afin de récompenser les trois premiers garçons et filles de chaque catégorie qui recevront des coupes ou des médailles. Pour établir ce classement, on additionne les points obtenus dans chacune des disciplines disputées sur la manche (selon la grille ci-dessus).

En cas d'ex aequo, priorité sera donnée à l'épreuve du trial puis à la descente pour les TRJV de 2 jours.

A l'issue de chaque manche, les organisateurs devront faire parvenir les résultats au Comité Régional, au format Excel (les données doivent être au format texte, sans mise en forme), ainsi qu'à la Crvtt NoAq.

Cette dernière mettra les résultats de chaque journée en ligne sur le site du comité Nouvelle-Aquitaine, pour toutes les catégories.

9. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant. Des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs.

10. STAGE SELECTIF pré TFJV

A l'issue de la dernière manche des TRJV et des manches sélectives régionales, la CRVTT et la commission TRJV/TFJV convoqueront un groupe de jeunes U13 /U15/U17 G et F pendant 2 journées, dans le cadre d'un stage VTT afin de les observer techniquement et physiquement. Le niveau requis sera alors celui d'un potentiel pilote TFJV. L'équipe encadrante du TFJV observera l'attitude, l'engagement, la pugnacité, le comportement en dehors et en compétition, de tous ces jeunes pilotes afin de proposer la meilleure équipe possible pour le TFJV 2024.

11. PÉNALITÉS

11.1	Changement de vélo :	<i>mise hors course</i>
11.2	Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve :	<i>mise hors course</i>
11.3	Absence sur un contrôle de passage :	<i>mise hors course</i>
11.4	Circulation en sens inverse du circuit :	<i>mise hors course</i>
11.5	Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé :	<i>pénalités 30 sec.</i>
11.6	Non-respect du parcours :	<i>mise hors course</i>
11.7	Non port des équipements individuels de sécurité :	<i>refus de départ</i>
11.8	Circulation sur la piste de descente à VTT en dehors des reconnaissances :	<i>mise hors course</i>
11.9	Essai durant la course :	<i>mise hors course</i>

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

11.10	Communication au cours de l'épreuve d'orientation, de XCE et XC :	<i>mise hors course</i>
	en trial :	<i>Arrêt comptage des points de la zone</i>
11.11	Présence en vélo sur les zones trial avant le début de l'épreuve :	<i>pénalité de 50 points</i>
11.12	Tout concurrent surpris à jeter des déchets, papiers, chambres à air ou autres objets sur le parcours en dehors des zones techniques :	<i>mise hors course</i>
11.13	Le port de caméra sur le casque et sur le plastron est rigoureusement interdit :	
	Constaté au départ :	<i>Refus de départ</i>
	Constaté à l'arrivée :	<i>Mise hors course</i>
11.14	Manque de respect envers les arbitres, l'organisateur ou des dirigeants :	<i>Mise hors course</i>
11.15	Ravitaillement extérieur	<i>pénalité de 20 points</i>
11.16	Départ anticipé DH	<i>10 secondes pénalité</i>

Les éducateurs habilités accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou reconnaissance à vélo sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline.

12 RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées dans les 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après affichage des résultats.

Le Collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

Aucun support photo ou vidéo ne sera pris en compte en cas de contestation.

13 ÉPREUVE DE CROSS COUNTRY

Caractéristiques :

Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants.

Le circuit fermé sera composé d'une boucle de 1 à 7 km, le dénivelé devra être adapté aux catégories.

Les circuits devront proposer des zones de dépassements grâce à des tracés élargis sur environ 60% de la distance totale des tracés XCO, pour toutes les catégories et impérativement à partir des catégories benjamins, minimes et cadets.

Concernant les parties mono-traces, elles devront ne représenter qu'environ 40% du tracé, et doivent être intercalées entre plusieurs zones élargies dites de dépassements.

Il est vivement demandé de ne pas positionner d'obstacles ou virages dans les 80 premiers mètres. Une largeur de 8m doit être constante sur les 100 premiers mètres afin d'étirer les pelotons des TRJV XC.

Le collège des arbitres ainsi que le référent TRJV nommés sur l'épreuve peuvent demander les modifications des tracés afin d'être en adéquation avec le présent règlement.

Schéma course XCO / TRJV :

Les courses XC devront se dérouler suivant le schéma ci-après.

- Course 1 : U 9 et pré-licenciés G/F
- Course 2 : U 11 G/F
- Course 3 : U 13 G/F.

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

- Course 4 : U 15 G/F
- Course 5 : U 17 G/F

En aucun cas, un autre schéma de course ne peut être validé dans le cadre d'un TRJV, sans l'accord du président du jury et après contrôle des circuits, par le président du jury et le référent TRJV de l'épreuve du jour.

Départs :

Catégories	Distance maximale	Durée minimale	Durée maximale
U 9 F & G	2 km	8 min	10 min
U 11 F & G	4 km	10 min	20 min
U 13 F & G	7 km	20 min	30 min
U 15 F & G	10 km	30 min	40 min
U 17 F & G	15 km	40 min	50 min

Zone de départ, mise en grille :

Le placement sur la ligne de départ s'effectuera en fonction du classement provisoire et sur des lignes espacées de 2,50 m et pouvant comporter un concurrent tous les 80 cm. Elles seront toutes matérialisées au sol.

Les filles seront placées selon leurs classements provisoires respectifs.

L'organisateur doit établir une grille de départ pour chaque catégorie comportant des lignes de 8 à 10 concurrents maximum, et comprenant par **ligne de 6 à 8 garçons et 2 filles**.

Il est rappelé que l'organisateur doit prévoir un parcours permettant des dépassements facilités sur les premières centaines de mètre et à divers endroits du parcours. L'objectif étant de limiter l'impact d'un placement en grille parfois délicat.

Pour la première épreuve, le placement s'effectuera de la façon suivante :

- Les pilotes seront placés selon le classement général des TRJV de la saison précédente avec intégration de 1 ou 2 pilotes issus de la catégorie inférieure l'année précédente dès la troisième ligne.

Ex. Xco U 17 / ...Ligne 3 = 8 cadets dont 2 (issus du général leaders minimes 2023) + 2 U 17 Filles.

Les départs se font avec obligatoirement un pied à terre pour chaque compétiteur et les deux mains sur le cintre.

Zone d'arrivée :

Le commissaire technique chargé des vérifications des vélos est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone.

Les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification.

Zone de ravitaillement :

Le ravitaillement est autorisé uniquement en zone technique ou zone désignée (sauf consigne président du jury suite à météo...).

Équipement :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises.

Réparation et aide extérieure :

Pour les catégories U9 et U11, une aide mécanique peut être effectuée par les éducateurs, parents ou toutes autres

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

personnes. Bien sûr ce dépannage sera fait dans un esprit sportif sans mauvaise intention sous peines de disqualification de la manche pour le concurrent concerné. Les éducateurs de l'ensemble des clubs seront là pour faire respecter cette règle.

Pour les catégories U13/U15/U17 une zone technique sera aménagée près de la ligne d'arrivée. Chaque compétiteur pourra remplacer tout élément mécanique, une roue complète, un dérailleur, une chaîne, mais non assisté par une tierce personne. Le cadre et la fourche du VTT ne font pas partie des éléments mécaniques pouvant être remplacés.

Les parents et éducateurs n'auront absolument pas le droit de suivre les compétiteurs sur le parcours sous peine de disqualification de la manche pour le concurrent concerné.

Modification :

Seul le collège de la commission ou son responsable, l'arbitrage et l'organisateur, se réservent le droit de modifier le programme du cross-country (Timing & parcours).

14 ÉPREUVE DE TRIAL

Le président de jury fera rappel des règles aux arbitres de zones en début de séance et indiquera les points particuliers importants ayant changé depuis l'année A-1.

Lors des épreuves TRJV Trial, il sera demandé **impérativement** à chaque club présentant au moins 4 pilotes d'aider à l'arbitrage des zones ou au secrétariat trial via un éducateur, arbitre club ou dirigeant.

Le VTT Trial TFJV, consiste à franchir des portes **ou secteurs** en terrain naturel ou artificiel, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Les zones sont constituées de différentes portes ou secteurs qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 points

Caractéristiques :

Le parcours se situera sur un terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes ou secteurs adaptés aux catégories de pilotes.

Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones. Les catégories U11 F, U13 F, U15 F et U17 F devront parcourir les zones de la catégorie inférieure.

Équipement :

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé. Ordre de passage :

L'ordre de passage sur la zone sera donné avant le départ par les arbitres de zone. Il se fera de façon aléatoire sur chaque zone.

Pointage :

L'utilisation du logiciel Acydea est obligatoire sur toutes les épreuves sélectives TRJV. De plus, un carton de pointage sera remis aux secrétaires de zone dès le début de l'épreuve. Ces cartons de pointage suivront les pilotes sur chaque zone. A l'issue de la dernière zone, les cartons seront regroupés par catégorie et transmis au corps arbitral et au secrétariat de course afin de permettre le contrôle éventuel en cas de réclamation ou divergence de résultat avec le logiciel.

Format de course :

L'épreuve se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone. Le pilote dispose d'un temps déterminé par la direction de course pour parcourir la section : 2 à 4 minutes (Le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la zone sans franchir d'autre porte ou secteur. Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage au commissaire de zone ou à une personne du comité d'organisation.

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone.

Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Zone :

Les zones proposées respectent la réglementation fédérale, à savoir :

- U9 : enroulé uniquement
- U11 : enroulé uniquement
- U13 : enroulé + franchissement sauté, déplacements possibles
- U15 : enroulé + franchissement sauté, déplacements possibles
- U17 : enroulé + franchissement sauté, déplacements possibles

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

La Zone 1 de chaque catégorie devra être chronométrée afin de départager les égalités.

Entrée et sortie de zone :

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone.

Le pilote devra se tenir à une longueur de vélo, maximum de l'entrée de zone, ou dans la zone de départ matérialisée au sol si elle existe, avant de s'élancer.

On est entré dans la zone lorsque les deux axes de roue auront franchi la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque les deux axes de roue auront franchi la ligne d'arrivée.

Portes / secteurs:

A chaque passage d'une porte ou secteur, il marque les points de la porte ou secteur franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte ou secteur (pied d'assurage par exemple) les points de cette porte ou secteur ne sont pas comptés, et il prend une pénalité.

S'il ne passe aucune porte ou secteur, il totalise 0 point.

Portes : Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- Flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- Flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- Flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Secteur : le secteur correspond à une porte qui comporte une entrée et une sortie. Il est matérialisé par des triangles noirs avec un marquage E (Entrée) et un marquage S (Sortie).

Aucun appui n'est autorisé pour valider le secteur. En cas d'échec, le pilote reprend son cheminement à la porte suivante.

Les portes ou secteur sont numérotés et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte ou secteur 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

Le pilote entre dans la porte ou secteur quand l'axe de sa roue avant franchit une ligne imaginaire entre les deux pointes des flèches de la porte.

Tant que la porte ou secteur n'est pas complètement franchie les retours en arrière sont autorisés, sauf si le pilote

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

pose un appui.

De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Temps de référence par zone :

Le pilote dispose de 2 à 4 minutes pour parcourir la section.

S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes ou secteurs franchis dans le temps imparti.

Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte ou secteur (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

Décompte des points :

Le pilote est libre de franchir les portes ou secteurs qu'il souhaite ou qu'il a choisi. A chaque passage d'une porte ou secteur il marque les points de la porte ou secteur franchi.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas comptés.

S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo (les 2 axes de roues) soient entièrement passés dans la porte.

Tant que la porte n'est pas complètement franchie les « retours en arrière » sont autorisés.

Arrêt du comptage de points (avec conservation des points acquis):

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise). Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo
- Poser les deux appuis en même temps sur le sol ou sur un obstacle, sauf poussins et pupilles
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- Lorsque les portes et passages sont franchis en sens inverse des flèches ou non-respect dans l'ordre des numéros de portes

Dépassement du temps imparti :

Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points mais se verra attribué les 5 appuis d'une zone.

Pénalités / appuis :

Chaque appui (voir définition ci-dessous) est sanctionné par un appui. Un maximum de 5 appuis est autorisé durant le temps imparti.

Au 5ème appui, le pilote est stoppé, conserve ses points acquis et sort de la zone.

Le pilote qui touchera, fera chuter ou déplacer une flèche et / ou son support avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.
(Art 12.28 Tfjv)

Les appuis :

Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites. Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo. Il est permis de tourner le pied sur place.

Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

La reconnaissance des zones :

A pied uniquement, accompagnée d'un cadre technique si besoin.

Temps de référence 5 minutes

Incident mécanique :

En cas d'incident mécanique, **saut de chaîne**, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur du groupe de ce même pilote.

Si cet incident se passe dans la zone chronométrée, le chronomètre continue à tourner.

Réclamation :

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

Les contestations collectives, les contestations contre le chronométrage ou encore contre la décision du collège des commissaires ne sont pas recevables.

Classement :

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie sera celui qui aura le plus de points.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage se fera par rapport **aux nombres de pénalités (celui qui a le moins de pénalités en 1^{er})**.

En cas de nouvelle égalité, les points acquis dans la zone « chrono » et enfin le temps de la « zone chrono » (faisant partie des zones proposées).

La « zone chrono » sera obligatoirement identifiée comme étant la « zone 1 ».

En cas de nouvelle égalité à l'issue de la zone chrono, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points, celui-ci correspondra à la place obtenue par l'ensemble des concurrents concernés.

Dans la « zone chrono », le temps sera compté depuis l'entrée en zone jusqu'à l'arrêt du comptage des points.

15 ÉPREUVE DE DESCENTE

Caractéristiques :

Le parcours suffisamment technique, privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. Le tracé doit faciliter les trajectoires pour toutes les catégories.

Les sauts sont interdits, ou soumis à l'approbation du président du jury. Tout saut doit s'inscrire dans une démarche pédagogique, et dans tous les cas être sécurisé par un tracé dit « échappatoire ».

Le balisage doit faciliter le pilotage des coureurs et être situé au minimum à 1m de la trajectoire

L'implantation des piquets et supports des rubalises ne doit pas être un obstacle aux trajectoires

La distance du tracé sera inférieure à 1.5 km pour les catégories U13, U15 et U17.

La distance du tracé sera inférieure à 500 m pour les catégories U9 et U11.

Ordre de départ : l'arbitre en charge du départ doit donner le décompte précis et retenir le pilote jusqu'à son top départ à l'aide de son bras ou d'un drapeau. Tout départ anticipé sera pénalisé de 10 secondes sur le chronomètre effectué. (cf 11.16)

Le chronométrage doit être réalisé au centième de seconde.

Le parcours suffisamment technique, privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire.

Ordre de départ :

Il s'effectuera par catégorie :

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

- 1er départ U13 F & G
- 2ème départ U15 F & G
- 3ème départ U17 F & G
- 4ème départ U9 F & G
- 5ème départ U11 F & G

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ.

Cet ordre pourra être modifié par le collège arbitral, pour des raisons d'organisation.

Pour chaque catégorie, les coureurs s'élanceront dans l'ordre des classements XC ou dans le sens du classement général du matin s'il a eu lieu.

Chaque coureur sera espacé de 30 secondes à une minute et une pause minimum de 3 minutes aura lieu entre les différentes catégories et les ouvreurs.

Équipement :

L'ensemble des participants, coureurs et encadrements, devra disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- Casque intégral monobloc homologué avec jugulaire attachée,
- Protections dorsales couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,
- Manches longues,
- Epaulières, coudières et genouillères,
- Gants longs,
- Protège-tibias ou jambières complètes.

Vérification :

Le port de ces équipements sera contrôlé par les commissaires de course au sommet avant le départ.

Reconnaissances officielles :

Elles auront lieu suivant un ordre établi, catégorie par catégorie et par ordre identique au départ.

Lors des reconnaissances, la piste sera sécurisée, et médicalisée.

En dehors des périodes de reconnaissances officielles, l'accès au parcours sera INTERDIT. En cas de chute dans ce cas, la responsabilité des parents ou éducateurs sera engagée. + Application article 11.8

Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours.

1 reconnaissance minimum en VTT pour chaque pilote sera nécessaire et contrôlée par pointage en zone de départ.

Course :

L'organisateur a le choix de faire effectuer 1 ou 2 manches. Le classement sera établi en retenant le meilleur temps réalisé par chaque concurrent.

Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve. Un concurrent rattrapé devra céder le passage.

Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité.

Modification :

	Règlement TRJV Comité Nouvelle Aquitaine	2024	CRVTT
			Date: 15/03/2024

A partir des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure (à l'appréciation du collège des arbitres).

L'épreuve de DH à plusieurs parcours n'est pas prévue au programme du TFJV 2024, mais elle peut l'être dans les régions

16 EPREUVE ENDURO :

Se reporter au règlement enduro jeunes édité par la CRVTT Nouvelle Aquitaine / Saison 2024

17 ANNEXE : Documents TRJV.

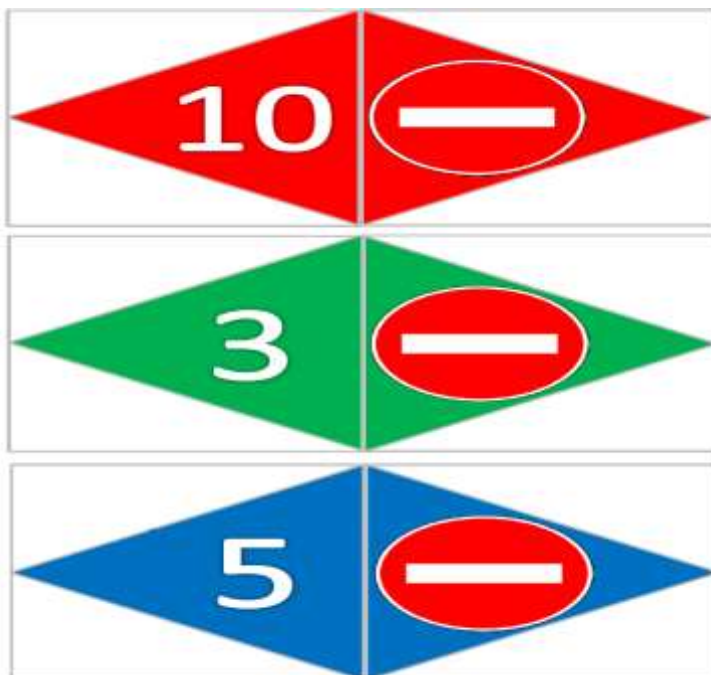
Les résultats sont à fournir soit au format Excel, les données devant être au format texte, sans mise en forme.

Recommandations CRVTT tarifs d'engagement :

TRJV 1 journée : Poussins à benjamins : 10€ / Min-Cadets : 12€

TRJV 2 journées : Poussins à benjamins : 20€ / Min-Cadets : 24€

Feuilles de reversions disponibles sur le site du comité régional Nouvelle Aquitaine (format Excel)





Ceci est une jambière complète qui peut remplacer un ensemble genouillères + protèges tibia



Tibias libres interdits

ZONE 3 Appuis :

TOTAL

ZONE 4 Appuis :

TOTAL



COUDIERES



EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES
TRJV NOUVELLE AQUITAINE

(Norme C.E)